On usurpe son identité, il perd son emploi et son permis

10/09/2012 à 9h35

Tout commence en 2010. Chauffeur-livreur dans la messagerie rapide, le jeune homme part en vacances au mois d'août. Il était en congés depuis deux jours lorsque son remplaçant se fait flasher par un radar de l'avenue Rhin-et-Danube, à Béziers. Sans vergogne, ce dernier a mis le nom du titulaire sur le procès-verbal.

Ce n'était pas à lui de "payer les pots cassés"

Nicolas ne s'est aperçu de cette usurpation d'identité qu'un an plus tard, lorsqu'il a reçu une notification d'amende de 90 €. Il devait également ramener son permis qui n'avait plus de point. Lors de l'effraction sur l'avenue Rhin-et-Danube, il ne lui en restait que trois et comme l'excès de vitesse vaut quatre points, il n'avait plus rien.

Furieux, il s'est rendu en sous-préfecture avec son ancien patron. Ce dernier a reconnu les faits mais cela n'a pas arrêté la machine administrative. Il fallait que Nicolas rende son permis. Estimant que ce n'était pas à lui de "payer les pots cassés", il a refusé et a continué de travailler chez un nouveau patron. Mais le 7 février dernier, il a reçu une convocation de commissariat et là, le chauffeur-livreur a été obligé de rendre le précieux sésame. En complément de cette "injustice", il a eu un retrait de permis de six mois et une obligation de repasser le code de la route.

Nicolas a décidé de ne pas se laisser faire

À la suite de cette histoire délétère et absurde, Nicolas Manuel a perdu son travail et plus encore. Il avait prévu de se mettre à son compte comme coursier, il habitait un bel appartement dans une résidence. "Aujourd'hui, je suis au chômage et je passe d'un salaire de 2 000 € à une indemnité de 700 €", dit-il. Il a même dû réintégrer le domicile de ses parents. De plus, tous les frais sont à sa charge : amende,

code, et avocat.
Midi Libre